Soil Capital : vers une agriculture régénérative et rémunératrice

A. Soil Capital

Fondée à la suite d'une rencontre entre Nicolas Verschuere, agronome, et Chuck de Liedekerke, financier, Soil Capital a pour mission d'accélérer la transition vers l'agriculture régénérative pour répondre à l'urgence climatique.

Basée à Thorembais-les-Béguines (au cœur de la Hesbaye Brabançonne) et dotée d'une solide expérience agricole et agronomique, Soil Capital a longtemps fourni du conseil et des services de gestion agricole. Depuis 2019, la start-up "agtech" cherche à faire évoluer cette transition à grande échelle. Aujourd'hui composée de 27 personnes, Soil Capital accompagne les agriculteurs vers un modèle plus rentable mais surtout plus régénératif pour les sols. Son objectif : soutenir la transformation d'un million d'hectares en Europe vers ce modèle d'ici 2025.

Pour mener à bien cette mission, l'entreprise hesbignonne a développé le premier programme européen de rémunération carbone certifié pour l'agriculture en Europe.

B. Le programme Soil Capital Carbon

Depuis le lancement de son programme carbone en septembre 2020, Soil Capital travaille à récompenser les agriculteurs qui apportent des solutions véritables aux enjeux climatiques. L'intention est d'apporter une nouvelle source de revenu aux agriculteurs, de souligner leur impact positif sur l'environnement et de faire prendre conscience que la performance économique des fermes est compatible avec des pratiques vertueuses pour l'environnement.

Au cours de cette première saison, près de 800 agriculteurs se sont intéressés au programme, alors que Soil Capital s'était donné pour objectif d'accueillir 150 adhérents. Aujourd'hui, le programme compte près de 400 agriculteurs.

Lors de son adhésion à Soil Capital Carbon, un premier **diagnostic de référence** établit en année 0 si l'agriculteur est émetteur ou stockeur. Ce « bilan GES » calcule la balance carbone de l'exploitation. Pour chacune des cinq années suivantes, un nouveau diagnostic permettra à l'agriculteur de générer des certificats carbones correspondants aux tonnes d'équivalent CO2 évitées ou stockées chaque année.

Ces diagnostics reposent sur l'utilisation de la plateforme **mySoilCapital** et se basent sur le *Cool Farm Tool*, un outil de quantification développé par des universités européennes de premier plan, soutenu par des leaders du secteur agroalimentaire, et utilisé par des milliers d'agriculteurs à travers le monde. Le protocole mis en place par Soil Capital pour évaluer l'impact climatique de chaque ferme est mené et vérifié selon les critères conformes aux exigences de la norme internationale *ISO 14064-2* (Gaz à effet de serre).

Le bilan GES est ensuite analysé afin d'établir un plan de gestion des actions qui amélioreront l'impact de l'exploitation sur l'environnement. Ce bilan sera effectué annuellement et les auditeurs auront la possibilité de visiter l'exploitation pour y vérifier l'exactitude des pratiques déclarées par l'agriculteur dans le cadre du programme.

Pour que l'agriculteur exploite au mieux les bénéfices du programme de séquestration carbone, Soil Capital accompagne l'agriculteur dans sa transition, à son rythme, vers l'agriculture de régénération qui lui convient. Parce qu'il existe pas de recette unique pour l'agriculture régénérative, Soil Capital

Carbon est ouvert aux exploitations en grandes cultures que ce soit en agriculture biologique, ou conventionnelle ou encore en agriculture de conservation/ TCS.

C. La rémunération

Le programme Soil Capital Carbon permet aux agriculteurs de vendre des certificats ISO 14064-2 sur le marché volontaire. Sur ce marché, la motivation des acheteurs est de soit s'engager dans la réduction de l'empreinte gaz à effet de serre de leurs filières, soit soutenir les agriculteurs dans leurs pratiques vertueuses pour l'environnement. Cette transaction crée donc un nouveau revenu annuel pour l'agriculteur.

La rémunération repose tout d'abord sur le nombre de certificats vendus chaque année et du type de conduite culturale menée par l'agriculteur. Elle dépend également de son bilan carbone en année de référence. Soil Capital rémunère les agriculteurs au prix minimum de 27,50 Euros par certificat (un certificat vaut une tonne de CO2eq évité ou stocké).

Les agriculteurs qui émettent du carbone en année de référence seront rémunérés pendant les 5 années du programme en fonction des réductions réalisées par rapport à cette référence.

Si l'agriculteur démarre en tant que stockeur, l'agriculteur est rémunéré chaque année pour le carbone stocké par rapport à une base de référence standard de sa région. La méthodologie s'appuie sur une référence identique dans toute la Belgique : +250 Kg CO_2eq par hectare. Cette valeur représente la quantité moyenne de carbone qui serait libérée du sol par an si une ferme régénérative revenait aux pratiques courantes.

D. La commercialisation des certificats carbone

Les certificats carbones générés par la démarche entreprise par l'agriculteur sont commercialisés par South Pole, entreprise pionnière de l'économie décarbonée et mondialement reconnue pour son approche éthique des marchés carbones.

Concrètement, l'achat des certificats permet aux entreprises de l'agroalimentaire de s'impliquer dans la neutralité carbone réelle des matières premières agricoles qu'elles achètent, transforment ou commercialisent et de participer à la création de filières neutres en carbone. C'est le cas d'acteurs majeurs de ce secteur qui ont confirmé l'achat de certificats du programme Soil Capital Carbon, tels qu'Anheuser-Busch InBev (AB InBev), et L'Oréal Paris qui rejoignent d'autres acheteurs comme IBA et Cargill.

Le sens de la démarche initiée par Soil Capital s'adresse donc avant tout aux entreprises ou aux collectivités qui souhaitent directement soutenir et encourager sur leurs territoires et/ou parmi leurs fournisseurs une agriculture responsable, durable et profitable à tous. **Les certificats ne sont donc pas des « droits à polluer »** car ils ne sont pas liés à un mécanisme de compensation et leurs acquéreurs ne peuvent en aucun cas les utiliser pour revendiquer une neutralité carbone.